



DECISION

DEC21069

Marché 2021.38.MT.BAT : rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie - lot 8 : plomberie sanitaire – Avenant n° 1

Le Maire de Nort-sur-Erdre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R 2123-4 à R 2123-6, R 2131-12, R 2131-13 et R 2131-18,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la notification du marché en date du 09/06/2021 à l'entreprise SARL GUERIN ET FILS (44390 Nort/Erdre) pour un montant de 14 887,89 € HT, soit 17 865,47 € TTC,

D É C I D E

Article 1 : Dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment A de l'école de la Sablonnaie, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes : vidage des radiateurs, dépose des radiateurs le temps des travaux de peinture, remise en place après travaux, remise en eau des radiateurs et purge du radiateur, nettoyage des zones de travail et retraitement des déchets pour un montant de 778,91 HT soit 934,69 TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 15 666,80 € HT, soit 18 800,16 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Nort-sur-Erdre,
Le 30 août 2021

Le Maire,
Yves DAUVÉ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié à la Mairie le 30 08 2021